

|  |  |
|--|--|
| <p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)<br/>Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p> | <p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026<br/>DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19<br/>Nombre de Conseillers présents : 18<br/>Nombre de Conseillers votants : 19</p> |
|--|--|

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

**Présents** : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

**Absent excusé** : Monsieur Didier CRESPEL

**Pouvoir** : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

### TARIFS D’UN SPECTACLE

Les tarifs de la saison culturelle sont toujours fixés avec une année d’anticipation. Le 12 février 2027 est programmé un spectacle de Jérôme Commandeur, tête d’affiche qui nécessite de disposer d’un tarif de billetterie supérieur au tarif A+ déjà existant qui est de : 32 € pour un tarif plein, 28 € pour un tarif réduit et pour les moins de 12 ans de 20 €.

Lors de la commission culture du mardi 28 avril 2026 ont été proposés les tarifs suivants :

Plein tarif : entre 38 € et 40 €

Tarif réduit \* : 35€

Moins de 12 ans : 32€

**Abonnement :**

Plein tarif : 36 €

Tarif réduit\* : 32 €

Moins de 12 ans : 28 €

*\*moins de 18 ans, étudiant de moins de 25 ans, demandeurs d’emploi, bénéficiaire des minima sociaux*

Vu l’avis favorable de la commission vie associative, sport, culture et animations en date du 26 avril 2026

**Le conseil municipal vote, à l’unanimité, les tarifs du spectacle du 12 février 2027 suivants :**

Plein tarif : 40 €

Tarif réduit \* : 35 €

Moins de 12 ans : 32 €

Abonnement

Plein tarif : 36 €

Tarif réduit\*: 32 €

Moins de 12 ans : 28 €

*\*moins de 18 ans, étudiant de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux*

Reçu au contrôle de légalité  
le 21/05/2026  
Publié ou notifié  
le 26/05/2026  
Le Maire.

Éric ROULIER  
Maire

